

Cashback à l'achat d'un vidéoprojecteur d'Epson

Vous avez acheté un produit qui participe à une promotion cashback. Un cashback est un remboursement du fabricant permettant de récupérer une partie du montant d'achat. Ci-dessous est expliqué ce que vous devez faire pour recevoir votre cashback.

Promotion :

Recevez jusqu'à 300 € de cashback de la part d'Epson.

Durée :

Du 1er mai au 31 juillet 2026. Enregistrez votre produit avant le 30 août 2026 et dans les 30 jours suivant votre achat pour bénéficier de ce cashback.

Ce dont vous avez besoin :

- Votre preuve d'achat avec la date d'achat
- Le nom du magasin ou de la boutique en ligne où vous avez acheté le vidéoprojecteur
- Une photo de l'étiquette du produit sur le vidéoprojecteur, sur laquelle figure le numéro de série

Comment bénéficier de ce cashback ?

1. Achetez entre le 1er mai et le 31 juillet 2026 un des vidéoprojecteurs Epson ci-dessous via Coolblue.
2. Allez sur le site promotionnel d'Epson et remplissez le formulaire d'enregistrement https://www.epson.be/fr_BE/projector-cashback
3. Enregistrez votre achat avant le 30 août 2026

Validité :

- Cette promotion est valable dans le Benelux.
- Cette promotion ne concerne pas les produits Deuxième Chance.
- L'ensemble des conditions est disponible sur le site du fournisseur.

- Cette promotion n'est pas valable en combinaison avec d'autres offres promotionnelles.
- Cette promotion est soumise à des conditions supplémentaires.
- Une seule participation par ménage.

Les modèles concernés par la promotion :

Modèle	Cashback
Epson EB-FH18	50 €
Epson EF-61W	100 €
Epson EF-62B	100 €
Epson EF-72	100 €
Epson EH-LS670B	300 €